

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication L A V E R D A	Type M 9 2 A L	Fiche d'homologation N° CH 5514 05
---	--	-------------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	Pietro LAVERDA S.p.A., Breganze (Vicenza) (I) "M 92 AL" sur la plaquette du constructeur et au-dessus du No du châssis "5B6" préfixe au No du châssis
Plaquette constructeur N° du châssis	à gauche, latéralement sur la console du tableau de bord à droite, à l'arrière, latéralement sur le longeron, devant le cylindre d'inclinaison
Identification du moteur Importateur principal Véhicule homologué	"8051" à droite, en haut sur la culasse, au-dessus de la pompe à injection (frappée par l'importateur) LANDMASCHINEN AG, 3018 Bern-Bumpliz + FRIED LANDMASCHINEN AG, 5322 Koblenz 5B60052

Châssie		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Marque	FIAT	Type	8051 I
Direction	hydrostatique avec ass.hydr., sur roues arrière	Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	entraînement hydrostatique	Carburant	D	Position	au centre/en haut
Nombre de vitesses	2 paliers	Refroidissement	eau	Nombre cylindres	5
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres ritzel resp. sur roues AV, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage	Alestage	103	Course	110
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. sur les roues avant	Cylindrée	4580	CV-impôt	23,33
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur	Puissance en kW CV	66	à t/min	2400
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	80	dB/A à t/min	1800 x)
Contrôle 2 circuits	-	Silencieux	1= 500 x Ø 215 mm		xx)
		Mesure des gaz	Bacharach	3,0	
			BOSCH noircissement	2,3 à 1700 t/min	

Carrosserie	moissonneuse-batteuse pour coteaux				
Nombre de portes		Indic. vitesse			
Ceintures sécurité		Rétroviseurs	XXXXX / gauche / droite		
Cale	1/280x150x170mm	Attelage	AR= à broche		
Antivol					
Nombre de places	t 1	av.	centre	ar.	
Dimensions	intérieur	extérieur			
Longueur		Empattements	3270	/	
Largeur		Essieu double	av	ar	
Hauteur		Voie	av 2490	ar 2150	
Porte à faux	lat.	Voies	av	-	
	av		ar	-	
	ar	Braquage Ø	g 14700	d 15000	
Distance volant - vers l'avant du véhicule-			2500		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5300	1450	6750
Charge utile			-
Poids total			6750
Garantie fabr.	7000	2000	9000
Dimens. pneus	18.4 R 26	11.5/80-15	(Variantes
Ply/bars	10 / 2,4	8 / 2,7	voir
Charge	6380	3350	remarques)
pour V max	30	30	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			21 km/h
Vitesse maximale testée			23 km/h
à 2650 t/min au moteur			

Equipement	§) M (E)	
Feux de route	M (E)	
Feux de croisement	M (E)	
Feux de position	A (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Climoteurs	av 1 (E)	AV= 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar 1 (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar ML CH 1 2204 02
Feux complémentaires	1/ feu orange CH 1 1280 03/04	
Eclairage plaque	2/ feux de travail AV avec lampe-témoin	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	FIAMM CH 5 0602 01 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (véhicule spécial)		
Marque et type	L A V E R D A M 9 2 A L		
Homologation	N° CH 5514 05		
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	sel. bulletin pesage	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	23,33
Poids total	sel. bulletin pesage	Cylindree	4560

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : largeur 3500 mm.
- x) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche à 23 km/h = 85 dB/A.
- xx) Insonorisation : compartiment du moteur et capot enduits de caoutchouc-mousse.
- +) Poids : avec faucheuse d'une largeur de 3500 mm.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position, la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs avant admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire pour une largeur dépassant 3 m;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir des parties suivantes: la poutre avant, l'arrière du véhicule et les 2 supports des feux arrière;
- 138 - protection : à l'avant, devant la faucheuse;
- 139 - les fauchaises d'une largeur supérieure à 3500 mm doivent être transportées séparément;
- 141 - assurer : la table de coupe en position de circulation, l'échelle remontée;
 - le tube de vidange doit être rentré;
 - le réservoir à grains doit être vide;
 - lest obligatoire à l'arrière (charge sur l'essieu de 20 %); 280 kg pour le véhicule avec faucheuse de 3m50 de largeur.

Lieu et date de l'homologation Bümpliz, 05.08.80

Service fédéral d'homologation